

Lettre de Benoît Hamon au PRG, 14 mars 2017

Madame la présidente, chère Sylvia

Le PRG est un acteur incontournable de la gauche, une formation politique qui impose le respect tant par sa contribution historique immense que par l'actualité et le dynamisme de son message et de ses propositions. Il est le continuateur du Parti Radical qui a permis l'émergence de la République à la fin du XIX ème siècle. Héritier des lumières, il a sans cesse contribué à promouvoir le Progrès et la Raison. C'est sous son égide que l'armature de nos grandes libertés publiques ont été votées telles que la liberté d'association, les premières grandes libertés syndicales, la loi sur la presse. Sous direction, notre République a construit son école publique. La loi de 1905 organisant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905 a posé les bases de cette laïcité à la française qui sert de référence pour des centaines de millions de combattants de la liberté dans le monde entier.

Le PRG a été de tous les grands combats de la gauche, ne rechignant jamais à l'accompagner dans les moments difficiles, pour se lever quand la République était en danger, et pour permettre la conquête de nouvelles libertés et de nouveaux droits sociaux, Front Populaire, Résistance, arrêt des guerres coloniales, Union de la Gauche, à chaque fois le PRG, quelque fût son nom de l'époque, a répondu présent.

Votre histoire est intimement mêlée à celle de la gauche. Jamais vous n'avez confondu votre gauche et votre droite. Inlassablement, vous vous êtes inscrits dans le rassemblement de la gauche, de toute la gauche.

Aussi, candidat désigné par la Primaire de la Belle Alliance Populaire à laquelle vous avez participé au nom de votre formation politique, c'est avec plaisir que je souhaite répondre à vos propositions.

Vous m'avez fait part de votre souci de contribuer de manière positive à l'enrichissement de mon projet, de mon programme et de mes propositions devant les Françaises et les Français. Vous m'avez aussi manifesté certaines interrogations que je souhaite pouvoir lever en totalité ou partiellement. Votre souci est légitime, votre démarche est précieuse. Je souhaite un accord respectueux et dynamique avec votre formation politique.

1 Sur l'Europe

L'Europe est en crise, son projet s'est dilué, ses promesses ne sont plus tenues. Comme vous, je ne me résigne pas à la voir se déliter et se couper des peuples. Comme vous, je pense que la France doit jouer un rôle décisif dans la relance de l'Europe. Nos convergences sont manifestes. Je partage totalement votre volonté d'avancer le plus rapidement possible sur la base d'une coopération renforcée en matière fiscale concernant

l'établissement d'un projet d'imposition commune des sociétés sur une base consolidée avec des règles d'assiette commune, la fixation des taux demeurant de la libre appréciation des Etats. Je partage la nécessité d'une nouvelle gouvernance économique de la zone euro, qui devra s'articuler avec la mise en œuvre d'un parlement de la zone euro ayant en charge la mise en œuvre d'un nouveau traité budgétaire. Je n'ai ni la religion de l'équilibre budgétaire, ni la religion des déficits. Je me garde de toute orthodoxie de pensée en la matière. Tout dépend du contexte économique dans lequel vous nous trouvez. Aussi, il est normal que dans le cas d'une croissance durable et d'un plein emploi retrouvé l'équilibre budgétaire soit recherché.

2- Sur les entreprises

Je partage, comme vous la nécessité de porter une politique globale en direction de l'entreprise et de l'activité. Cette politique nécessite qu'une approche différenciée soit mise en œuvre en fonction de la taille et de l'importance de celles-ci.

Une attention particulière doit être apportée aux TPE, aux PMF., aux PMI et aux ETI. Beaucoup de ces entreprises ont eu et ont encore des difficultés d'accès au financement de leur trésorerie ou de leurs projets d'investissement et de développement, La création de BPI a constitué une première réponse. Son effort doit être poursuivi et son rôle de prêteur ou de garantie en dernier ressort devra être affirmé.

Les banques, qui ont bénéficié d'un abondement sans précédent de liquidités de la part de la BCE doivent être rappelées à leurs responsabilités, si besoin en faisant évoluer la législation et la réglementation. Beaucoup de TPE, PMI et ETI se trouvent dans une situation de sous-traitance. Elles ne peuvent être victimes de décisions d'organisation de la chaîne de valeur décidées unilatéralement par les grandes entreprises qui usent, voire abusent, de leur position de donneur d'ordre. Cette pression qu'elles subissent, affecte de manière indue leurs marges et se répercute sur les conditions de travail et de rémunération de leurs salariés. Cette situation doit être intégrée dans les politiques de filière que nous avons portées et développées. Ainsi, par exemple, il n'est plus admissible que dans la distribution les grands groupes demandent à récupérer d'une manière ou d'une autre tout ou partie des sommes attribuées à leurs fournisseurs au titre du CICE.

De même il conviendra de réexaminer l'impact de certaines législations au regard de leurs effets collatéraux ; j'en veux pour exemple l'impact extrêmement néfaste sur le petit commerce de détail et le risque de désertification ou d'uniformisation commerciale qu'ont induit certaines dispositions de la loi LME. Vous n'êtes pas favorables à la subordination des conditions liées à des objectifs sociaux ou environnementaux pour les

aides au TPE. Je comprends votre inquiétude concernant la capacité de ces entreprises à y faire face. Néanmoins, l'impératif de respecter nos engagements en matière environnementale notamment nous conduit à vouloir y impliquer l'ensemble de notre tissu productif. Je suis extrêmement sensible à cette inquiétude des TPE, souvent des artisans, que vous avez eu raison de relayer. Aussi, je suis favorable à ce que nous étudions ensemble les moyens spécifiques que nous pourrions leur apporter pour les aider à faire face à ces obligations.

Je n'entends pas modifier la durée légale du travail par la loi qui est fixée à 35 heures et dont la stabilité sera garantie pendant la durée du quinquennat. En revanche, certaines branches ou certaines entreprises pourraient être disposées à effectuer des avancées nouvelles en matière de réduction de la durée du travail. Celles-ci ne peuvent provenir que d'un accord négocié entre les partenaires sociaux qui conviendrait de la faisabilité économique d'un tel projet porteur d'un immense progrès social. J'entends encourager ces efforts en les accompagnant par une évolution des aides ou de la fiscalité.

La loi travail a profondément divisé les salariés, leurs organisations syndicales et la majorité de gauche à l'Assemblée Nationale. Quelles que soient les appréciations que les uns et les autres aient pu porter sur cette loi, cette division a constitué en soi un échec pour la gauche et la France. J'entends donc mettre en chantier une nouvelle loi travail. Cette loi sera précédée d'une large concertation qui tendra à recueillir un plus large assentiment. Les dispositions les plus contestées seront abrogées, les avancées, comme le compte personnel d'activité ou le droit à la déconnexion, seront conservées. Au-delà, de nouvelles avancées tant attendues par les salariés telles que la reconnaissance du burn-out ou syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle, verront le jour.

Je fais totalement mienne votre idée de la co-gestion. Comme vous l'indiquez, elle est évidemment plus facile à mettre en place dans les grandes entreprises. Néanmoins de très nombreuses PME., PMI et ETI développent déjà une co-gestion de fait par le dialogue social d'entreprise approfondi. C'est pourquoi je souhaite qu'elles ne soient pas écartées de la mise en place des modalités futures de la co-gestion. Il conviendra de bien réfléchir aux seuils à partir desquels sa mise en œuvre pourrait intervenir le plus rapidement possible en s'inspirant des pays où sa mise en œuvre, a été réussie.

Reste le cas des TPE, et de l'artisanat où j'entends vos réticences et suis disposé à étudier avec vous les formes les plus appropriées, en concertation avec les partenaires sociaux, pour permettre le développement de l'indispensable dialogue social. Dans le cadre du développement de la co-gestion, un débat existe sur le niveau de représentation et la place éventuelle de chacun des acteurs concernés. Ce

débat ne saurait être figé et aucune position définitive ne saurait être arrêtée à cette étape. Il conviendra de développer une concertation sociale préalable approfondie avec les partenaires sociaux avant que le futur gouvernement n'arrête sa position définitive qui sera débattue in fine par la représentation nationale.

S'agissant des robots, notre programme apportera des précisions qui sont de nature à rapprocher nos vues. Il ne s'agit nullement de nous opposer au progrès technique, mais d'en tirer le meilleur parti pour tous en commençant par aider ceux dont l'emploi disparaît à pouvoir rebondir professionnellement. Ainsi la cotisation sociale sur les robots alimentera un Fonds de Transition Travail (FIT) dont la mission sera de créer autant d'emplois nouveaux que ceux qui disparaîtront, et de financer la formation des salariés à ces nouveaux métiers. Cette contribution ne concernera que les entreprises dont la robotisation s'accompagne d'une réduction des effectifs.

Concernant le CICE, nos échanges nous permettent de nous retrouver autour de la double idée qu'un meilleur ciblage sur la recherche, l'innovation, la formation continue est de nature à réellement améliorer les contreparties en terme d'emploi, et en même temps de modalités d'accès simplifiés et élargies pour les TPE, pour prendre en compte leur spécificités propres.

4 Sur le Revenu Universel d'existence

Le Revenu Universel est à la fois une mesure de pouvoir d'achat pour ceux qui travaillent, un dispositif de lutte contre la pauvreté et un moyen de maîtriser les transitions de plus en plus fréquentes dans les carrières professionnelles. Le revenu universel d'existence est une réforme d'ampleur inégalée depuis la création, après-guerre, de la Sécurité sociale. C'est une avancée sociale majeure. J'ai toujours pensé et dit qu'il fallait la construire par étapes.

La première phase

Comme je m'y étais engagé, le RSA sera valorisé de 10% et automatisé. Les jeunes de 18 à 25 ans y auront accès, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens aux minimas sociaux dès l'âge adulte. Le RUE sera, pour les jeunes, une étape décisive, dans la reconnaissance de leur autonomie sociale et fiscale, et même au final, de leur citoyenneté. Il permettra également de soulager les étudiants qui sont obligés de travailler durement pour financer leurs études.

Par rapport à ma première proposition, après un travail conduit par les économistes qui m'entourent j'ai décidé d'élargir le RUE, dès la première étape à tous les actifs, tous ceux qui sont confrontés aux mutations, dont le revenu est inférieur à 1,9 fois le SMIC. Le RUE s'adressera donc aussi

aux smicards, travailleurs, salariés ou indépendants, qui verront leur pouvoir d'achat sensiblement augmenter.

Par exemple : un agriculteur, une assistante maternelle ou une caissière qui gagnait 576 euros nets par mois (soit la moitié d'un SMIC -740 euros brut-) verra son revenu passer à 973 euros nets, soit un gain de près de 400 euros par mois, près de 5000 euros par an. Pour un couple d'ouvriers au SMIC, soit 2 300 euros nets de revenu cumulé, le gain sera de 390 euros nets par mois.

Ainsi nous conservons les propositions RUE que j'ai avancées dans le cadre du débat des primaires tout en l'enrichissant de mesures permettant de prendre considérablement en compte la revalorisation du pouvoir d'achat des classes populaires et des classes moyennes.

S'agissant des moyens financiers à mobiliser, la première phase du RUE mobilisera 35 milliards d'euros, pour deux tiers en dépenses et pour un tiers en baisse d'impôts. Loin des montants annoncés par certains de ses détracteurs, il s'agit d'un effort tout à fait compatible avec la maîtrise de nos finances publiques.

Parallèlement au RUE, parce que les transformations du travail exigent une formation professionnelle tout au long de la vie, nous ferons monter en puissance le compte personnel d'activité. Chacun(e) en plus de la sécurité qu'apporte le RUE, bénéficiera de droits pour se former, quelque soit son passé professionnel.

La seconde phase

Nous lancerons au cours du quinquennat une grande Conférence citoyenne pour discuter des conditions d'extension du RUE à de nouvelles catégories telles que les retraités et de sa revalorisation de 600 à 750 euros.

Fiscalité des ménages

Sur la fiscalité des ménages, nous partageons le souci d'améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes et des classes moyennes. C'est la raison pour laquelle la première étape du revenu universel d'existence élargie donc aux travailleurs salariés et non salariés dont les revenus sont inférieurs à 1,9 SMIC, sera intégré au barème de l'impôt sur le revenu, qui sera donc mécaniquement abaissé pour les premières tranches. Pour y parvenir, je mènerai à bien le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu décidé par François Hollande. Cette réforme permettra ainsi d'améliorer la progressivité de la fiscalité des ménages, sans qu'il soit nécessaire de modifier ni l'assiette, ni le taux de la CSG.

Sur la politique environnementale et énergétique

Les socialistes, les radicaux de gauche et les écologistes ont voté la loi de transition énergétique dont ils ont unanimement salué les avancées.

J'entends accélérer la mise en œuvre de cette loi au cours de la prochaine mandature. Ce sont ces mesures qui constituent le contrat de majorité sur cette politique. Je souhaite également ouvrir une perspective nouvelle pour l'horizon 2050.

Cette perspective suscite un débat entre nous, je le respecte et je le comprends. La nouvelle politique énergétique que j'appelle de tous mes vœux, tant dans notre cadre national qu'au plan européen, ne devra en aucune manière avoir pour conséquence de remettre en cause la politique de défense de la France. Ainsi, la dissuasion nucléaire dans sa double composante sera préservée. A cette fin, l'effort de recherche sera conforté dans sa dimension civile et militaire, les passerelles entre les deux étant multiples et variées.

Sur les institutions politiques

Je veux vous apporter les précisions suivantes concernant le "49-3 citoyen". Il ressort d'un double mécanisme. En premier lieu, il s'agit de permettre aux citoyens de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un projet de loi ou de résolution qui devra être examiné et dont les parlementaires délibéreront souverainement. En second lieu, il s'agit de permettre à une loi votée mais non promulguée qui serait fortement contestée de pouvoir être soumise à référendum pour validation ou abrogation. J'entends les réticences de votre formation politique attachée à la souveraineté totale de la représentation nationale, clé de voûte de la démocratie représentative et le souhaite que ce dispositif soit encadré. J'ai engagé un travail en ce sens portant sur le seuil de déclenchement d'une telle procédure (nombre de signataires, représentation de ces signataires sur le territoire national, et seuil de participation conditionnant la validité du résultat référendaire etc.) et le champ des domaines concernés.

Concernant les modalités d'élaboration de la nouvelle Constitution que j'appelle de mes vœux j'entends lever une ambiguïté. Il ne saurait être question que la nécessaire association des citoyens à l'élaboration et à la réflexion, que j'envisage sous la forme d'un collège de citoyens soit tirés au sort, conduise à les intégrer juridiquement en tant que tel au processus constituant qui doit rester du strict apanage des membres de la représentation nationale spécialement habilités à cet effet.

Vous avancez un certain nombre de propositions concernant l'avenir de nos institutions telle que le maintien du Sénat, de l'article 40 de la Constitution, des procédures d'urgence ou la suppression du domaine réglementaire autonome et qu'il ressort actuellement de l'article 37 de la Constitution. Je suis partisan d'une nouvelle Constitution permettant un rééquilibrage en profondeur de nos institutions dans la voie d'un changement de mode de scrutin qui permette de concilier stabilité de

l'action gouvernementale et législative avec la nécessaire représentation de toutes les sensibilités politiques de la Nation. Vous comprendrez donc que je commence à m'appliquer à moi-même ce nouvel équilibre des pouvoirs que j'appelle de mes vœux entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif tant la démocratie représentative est consubstantiel au bon fonctionnement des institutions républicaines. Il m'appartient donc pas au futur Président de la République de décider seul du contour de nos futures institutions. Cette œuvre incombe aux constituants.

Sur la laïcité

Je ferai respecter la loi de 1905 sur la laïcité qui est l'une plus belle loi de la République parce qu'elle protège la liberté de consciences, croire ou ne pas croire, dans son intégralité.

Je ferai appliquer les sanctions avec fermeté. Un numéro vert sera mis en place 24 h sur 24 h 7J/7J pour que les individus puissent trouver une protection de l'Etat.

Je suis favorable à la création d'une Délégation Interministérielle qui se substituerait à la l'actuel actuel Observatoire de la laïcité et je suis extrêmement sensible à cette excellente proposition que vous faites.

Telles sont les réponses que je souhaitais apporter à vos demandes. Je vous remercie chaleureusement de la qualité de vos propositions qui reflètent le dynamisme, la qualité et la modernité de la contribution de votre formation politique,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Sylvia, à l'expression de ma haute et fraternelle considération.

Benoît Hamon

Suite à cette lettre le communiqué public ci-dessous a été publié le lendemain :

« Concernant les élections présidentielles, le PRG réaffirme son positionnement au centre gauche et son attachement à une gauche de gouvernement. Il rappelle sa détermination à lutter contre la menace que représenterait l'élection du Front national. Il entérine enfin le fait que Sylvia PINEL, Présidente du parti, respectera l'engagement contracté au moment de sa candidature aux primaires. »

(En fait il s'agit de négocier le nombre de circonscriptions réservées par le PS au PRG)